

Fabrique et usages des sites des JO dans le Grand Paris de 1924

Les leçons d'une histoire

Hélène Caroux

Cinq ans avant l'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques 2024, Hélène Caroux nous rappelle qu'un siècle plus tôt ils se tenaient déjà à Paris et dans sa banlieue. Alors que la notion d'« héritage » est aujourd'hui au cœur des discours officiels, l'état des lieux que dresse cette historienne de l'architecture permet d'éclairer les enjeux que constituent l'implantation des sites et la typologie des équipements.

En 2024, Paris accueillera les Jeux olympiques et paralympiques d'été. Si les Jeux organisés dans la capitale française en 1900 ont laissé peu de traces bâties, la compétition s'étant inscrite dans le cadre de l'exposition universelle, il en va différemment de ceux de 1924. Afin de permettre à plus de 3 000 athlètes venus de 45 nations (répartis entre 142 épreuves) de s'affronter, 20 centres olympiques furent en effet mis à disposition (Comité olympique français, n.d.). Revenir sur ces Jeux de 1924 en prenant comme objet d'étude les sites d'implantation et la typologie des équipements donne à voir l'étendue des infrastructures, qui dépasse largement le cadre de Paris et offre un éclairage sur les équipements existants en ce début des années 1920. À près d'un siècle de distance, à l'heure où la notion d'« héritage » se trouve « au cœur du projet Paris 2024¹ », un état des lieux des équipements de 1924 permet d'esquisser des parallèles entre les deux olympiades. En effet, de nombreuses similitudes existent : plusieurs épreuves se sont déroulées en banlieue parisienne et, par mesure d'économie notamment, peu de nouveaux équipements ont été construits.

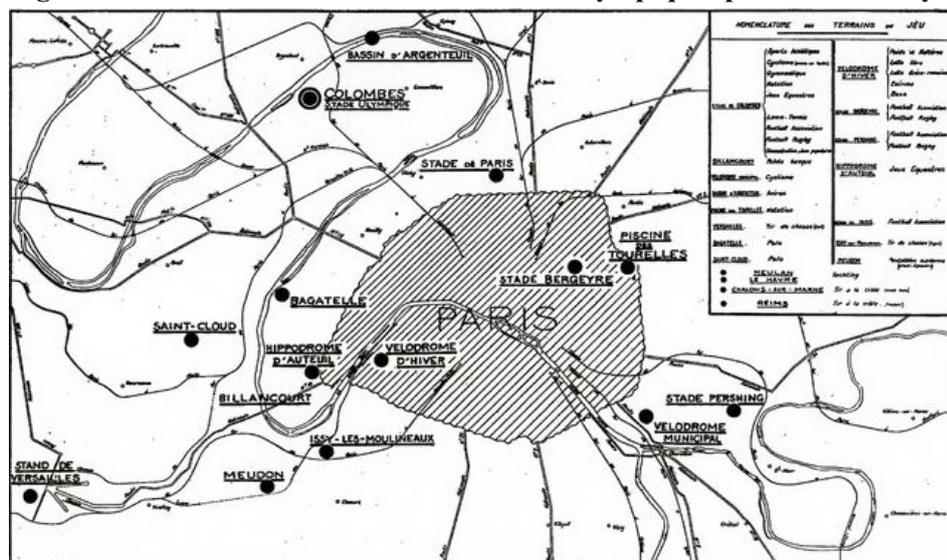
Des Jeux en banlieue

Désignée en juin 1921 par le Comité international olympique pour accueillir la VIII^e olympiade, Paris a trois ans pour organiser les Jeux². Le budget qui leur est consacré, les enjeux de pouvoir entre le Comité exécutif du Comité olympique français et la Ville de Paris ou encore le rôle joué par certaines sociétés sportives pour faire valoir leur site ont été déterminants dans le choix des lieux de compétition. C'est ainsi que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, sur les 20 centres olympiques de 1924, la majorité se trouve en banlieue. Quatre d'entre eux sont même situés en dehors de la région parisienne, tandis que trois seulement sont implantés dans Paris intra-muros : le vélodrome d'Hiver, le stade Bergeyre et le stade nautique des Tourelles.

¹ Marie Barsacq, directrice « Impact et héritage » du Comité Paris 2024. URL : www.filieresport.com/marie-barsacq-jo-2024-sport-pour-tous.

² La désignation de Paris comme ville hôte tout comme le choix des disciplines furent l'objet d'après discussions (Terret 2008). Parmi les autres villes en lice, citons Los Angeles, Rome et Amsterdam. En France, deux villes étaient candidates : celle de Lyon, soutenue par les édiles locaux, et à la tête desquels figurait le maire Édouard Herriot, et celle de Paris, défendue par les dirigeants sportifs.

Figure 1. Plan d'ensemble des divers centres olympiques pour les Jeux olympiques de 1924



Source : Comité olympique français, n.d., p. 75.

Si la Ville de Paris, principale organisatrice de ces jeux, privilégie les équipements et terrains dont elle est propriétaire, ceux-ci restent en effet insuffisants en nombre au regard des 20 sports inscrits au programme, ou sont inadaptés pour l'accueil d'événements internationaux. D'autre part, les réaménagements que connaît Paris à cette époque et le démantèlement des fortifications de Thiers expliquent l'implantation de certains équipements en dehors de ses « murs » (Cohen et Lortie 2000). Les bois de Boulogne et de Vincennes, bien que propriétés de la Ville de Paris, sont en ce début des années 1920 rattachés aux villes sur lesquelles ils sont implantés. Le vélodrome dit « de Vincennes » se retrouve ainsi sur la commune de Charenton-le-Pont, et le fronton de pelote basque au pied des fortifications, sur celle de Boulogne-Billancourt. Enfin, la banlieue possède des réserves foncières importantes, elle est riche d'initiatives locales publiques et privées qui ont contribué à favoriser l'installation d'infrastructures, et l'aménagement de terrains sportifs, dont certains de grande taille comme des hippodromes³.

Pour ces Jeux de 1924 et sans grande surprise, la banlieue ouest est la mieux dotée. Les clubs aristocratiques et mondains y ont depuis longtemps leur quartier (country club à Saint-Cloud, hippodrome d'Auteuil, Racing Club) et le cadre y est moins industriel. La course cycliste sur route de 188 km conforte cette domination géographique (Argenteuil, Pontoise, en passant par la Haute-Normandie) qui éclaire le fait de « choisir le stade de Colombes comme lieu de départ et d'arrivée » (Poyer 2008, p. 493). Ce stade olympique, objet de longs débats, fut en effet construit dans la banlieue nord-ouest de Paris, alors même que son implantation aux portes de Saint-Cloud, de Versailles ou encore de la Porte Dorée avait été envisagée, et avait fait l'objet de plusieurs études réalisées par l'architecte des Promenades de la Ville de Paris, Léopold Bévières. Ce dernier eut plus de chance avec la piscine des Tourelles, dont il se vit confier la construction. Implantée Porte des Lilas, dans les fossés des fortifications, elle figure parmi les trois équipements nouveaux de cette VIII^e olympiade, les autres réutilisant des équipements existants.

Des infrastructures sportives disponibles

Parmi les équipements existants sur lesquels les organisateurs pouvaient s'appuyer, on compte d'abord les installations dédiées aux courses de chevaux, qui sont en vogue depuis le XIX^e siècle (Hodak 2018). L'hippodrome d'Auteuil, inauguré en 1873 sur un terrain que la Ville de Paris

³ Citons par exemple l'autodrome de Linas-Monthéry (1924), le stade Léopold-Bellan à Bry-sur-Marne (1913), le vélodrome Buffalo à Neuilly (1899), l'hippodrome du Tremblay à Champigny-sur-Marne (1906) ou celui de Saint-Denis-La Courneuve (1914).

accorde à la Société des steeple-chase, est destiné à accueillir les épreuves de sauts d'obstacles. Situé aux portes de Paris, entre Passy et Auteuil, des travaux importants y sont engagés (nouvelles tribunes, piste extérieure de steeple). Les terrains de polo du Country Club de Saint-Cloud, sur le plateau de Buzenval, et ceux de Bagatelle dans le bois de Boulogne, sont également mis à disposition. Le Country Club, fondé en 1911 avec pour objet la pratique du golf, du tennis, du croquet, du squash et du polo, installa pour l'événement une tribune de 6 000 places, un petit clubhouse en bois, avant que ne soit inauguré en 1925 le bâtiment définitif confié à l'architecte Louis Süe, associé à Ernest-Michel Hébrard⁴. Le terrain de Bagatelle, plus petit, où ne se déroulera qu'un match, est plus ancien. Utilisé par le Polo-Club de Paris, il avait accueilli les épreuves de cette discipline aux Jeux de 1900. Enfin, le stade de Colombes est implanté sur un ancien hippodrome (1884), repris en 1906 par le journal *Le Matin* qui l'aménage en stade, avant d'être entièrement reconstruit pour devenir un stade olympique de 60 000 places⁵.

Figure 2. Inauguration du vélodrome d'Hiver le 13 février 1910



Photographe : Jules Beau. Collection J. Beau. *Photographie sportive*, t. 35, 1910 (source : Gallica/BnF).

Viennent ensuite les vélodromes, dont le succès commercial et populaire a contribué au développement. Entre 1891 et 1899 (Arnaud et Therret 1995), Paris en compte pas moins de sept nouvellement construits, dont le stade-vélodrome du Parc des Princes (1897) et celui de Vincennes (1895). Réaménagé pour les Jeux de 1900 (piste de 500 m sur 10 m de large), ce dernier est complété pour ceux de 1924 par des gradins en ciment dans les virages, un passage souterrain entre la piste et le quartier des coureurs, et de nouvelles cabines⁶. Alors qu'en 1900 s'y disputaient les épreuves de football et rugby, de tir à l'arc, de gymnastique et de cyclisme, en 1924, il est exclusivement réservé aux courses cyclistes. C'est en effet au vélodrome d'Hiver que sont attribués

⁴ Ernest-Michel Hébrard (1875-1933), architecte et urbaniste, est le frère de l'architecte Jean Hébrard. Ce dernier, associé à Félix Dumail, est l'auteur d'habitations à bon marché à Paris ou encore de la cité-jardin de Gennevilliers. Tous deux participèrent au concours d'architecture du grand stade pour ces Jeux olympiques. Louis Süe (1875-1968), architecte, décorateur et fondateur de l'Atelier des arts français, participa lui aussi au concours avec René Loysel et Redont. L. Süe était un grand sportif, pratiquant la course à pied, le tennis et la natation.

⁵ En 1906, le journal *Le Matin* reprend le bail laissé libre par l'ancienne société hippique, repris à son tour à partir de 1910 par le Racing Club de France. (RCF) Ce dernier y aménage des vestiaires (1911), gradins (1913) et en 1919, le RCF confie à la Société Immobilière de l'Ancien Champ de Courses de Colombes le rachat des terrains et signe avec elle un nouveau bail de 20 ans.

⁶ Ces travaux sont à l'initiative de la Ville de Paris, propriétaire des lieux.

les sports de combat, le poids, l'haltère et le fleuret. Construit en 1909 par l'architecte Gaston Lambert⁷ pour remplacer la piste de compétition qu'il avait précédemment aménagée dans la Galerie des Machines, ce vélodrome est le plus connu de Paris. Situé non loin du Champ-de-Mars, il est particulièrement apprécié pour sa clarté, grâce à son immense verrière zénithale, mais également pour son éclairage artificiel diffusé par les 1 235 lampes suspendues au faîte de la structure métallique. D'une capacité de 17 000 places réparties sur deux étages de gradins, il fut préféré au Cirque de Paris qui comprenait trois fois moins de places.

Sur les quatre sites retenus pour les épreuves de football et de rugby, le plus ancien ne remonte qu'à 1909 (stade de Paris). Implanté à Saint-Ouen, au nord de la capitale, celui-ci, connu aujourd'hui sous le nom de stade Bauer, est bâti à l'initiative du Red Star, club fondé par Jules Rimet en 1897, et contraint de quitter le terrain qu'il occupait rue Nélaton pour laisser place à la construction du vélodrome d'Hiver. Le Sporting Club de Vaugirard jette quant à lui son dévolu sur les hauteurs des Buttes-Chaumont (stade Bergeyre), tandis que le stade Pershing (bois de Vincennes) avec ses 2 500 places assises, est offert par les États-Unis à la France pour les jeux interalliés en 1919. Dotés de tribunes, de vestiaires et de douches, éléments plutôt rares à l'époque, ils sont tout désignés pour accueillir des compétitions d'envergure. Quant au quatrième stade, il reste à construire.

Enfin, pour les épreuves de tir, dont les Jeux olympiques de 1924 sont la dernière édition, les sites ne manquent pas. De nombreuses sociétés de tir existent depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, et davantage encore après la défaite de 1870, et les stands de tir sont nombreux en banlieue. Par commodité, le tir de chasse se déroule au sein des deux stands aménagés pour les jeux de 1900 à Issy-les-Moulineaux et à Versailles. En revanche, c'est dans le département de la Marne que se tient le tir à la cible, au camp militaire de Mourmelon d'une part, au Tinqueux près de Reims d'autre part.

Des équipements neufs peu nombreux mais innovants

Le stand de tir de Reims fait partie des rares équipements neufs et pérennes édifiés pour les jeux de 1924. Monumental, il est composé d'un bâtiment de 170 mètres de long duquel se dressent deux campaniles qui encadrent l'entrée. Outre les différents champs et pas de tir, dont un placé en sous-sol, il est complété par une salle de culture physique. Cet équipement est considéré comme l'un des plus modernes de son époque, tant du point de vue des installations que de son organisation.

Certes peu nombreuses, ces constructions nouvelles n'en sont pas moins intéressantes, et il est indéniable qu'elles contribuèrent à leur manière à constituer une référence pour le milieu sportif et architectural. Pour le stade olympique de Colombes, le programme est exceptionnel puisqu'il comprend, outre le stade de 60 000 places, neuf terrains de tennis, des terrains pour les jeux d'équipes, mais aussi d'entraînement pour les courses, et une piscine ^(Delépine 2015). Bien que contraint par le temps et le budget, son architecte, Louis Faure-Dujarric⁸ réussit à livrer dans un temps record un équipement fonctionnel, économique et d'une belle simplicité. Employant les matériaux nouveaux (béton armé), il s'attacha à assurer la plus grande visibilité aux spectateurs et à faciliter leur évacuation rapide, mais aussi à protéger les sportifs de la foule par la création d'un fossé (Le Bas 1991). Enfin, à Paris, le stade nautique des Tourelles inaugure des dispositifs entièrement nouveaux comparés aux précédentes olympiades : un bassin de 50 mètres (au lieu de 100) est pour

⁷ C'est à la demande d'Henri Desgrange (cycliste, journaliste, administrateur du Parc des Princes en 1897), qui lui avait précédemment confié l'aménagement d'un vélodrome dans la galerie des Machines, que Gaston Lambert est choisi pour la construction du vélodrome d'Hiver. Il sera également l'auteur du stade-vélodrome Buffalo à Montrouge (1920-1922), de Vaugirard (Paris 15^e) ou encore, en 1927, d'une piste de courses de lévriers dans le stade-vélodrome du Parc des Princes. Voir Fonds André Leconte (1894-1966) au Centre d'archives d'architecture du XX^e siècle (cote : 409 Ifa) : https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/fonds/FRAPN02_LECAN.

⁸ Celui-ci fut primé lors du concours architectural lancé en 1922, mais intervient ici pour le compte du Racing Club, dont il est membre depuis 1891 et l'architecte depuis 1910. Pratiquant le rugby et la course, il est également l'auteur du stade Roland-Garros en 1927.

la première fois adopté, des lignes d'eau formées de lignes de bouchons sont utilisées pour séparer les nageurs et la cuve du bassin est indépendante de l'ossature afin de protéger d'éventuelles déformations du bâtiment et faciliter sa réparation.

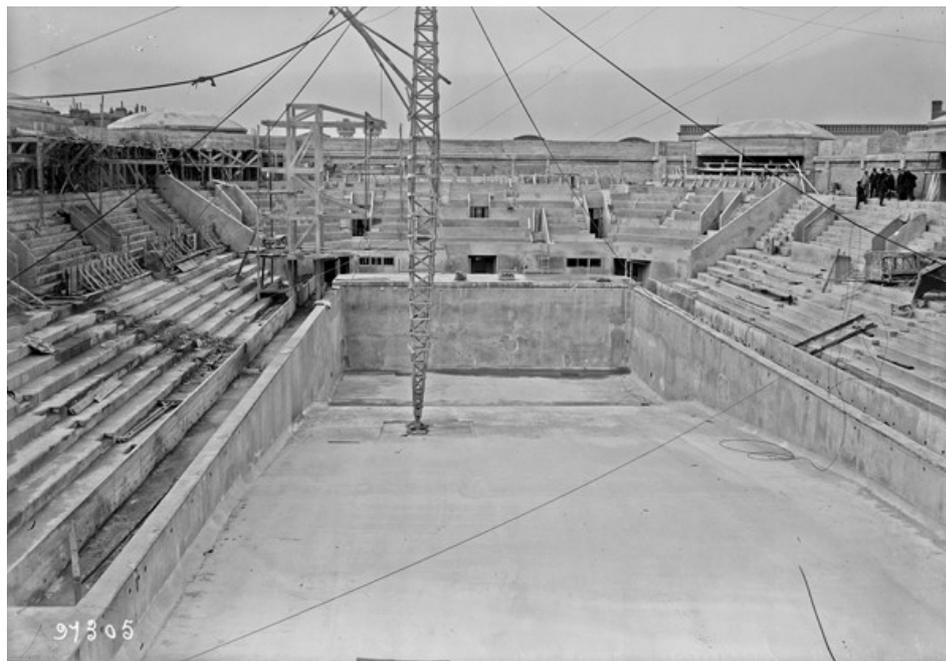
Ce panorama serait incomplet si nous n'évoquions pas le village olympique, innovation d'importance puisque ces Jeux olympiques en sont la première édition. Cette obligation de fournir aux athlètes l'hébergement et la nourriture fut précisée, un an avant l'ouverture des Jeux, par la commission exécutive du Comité international olympique. Novice en la matière, le comité d'organisation confia sa réalisation à une société de construction de baraquements en bois, comme il en existait de nombreuses à l'époque. Composé de plusieurs dizaines de petits pavillons, ce village, situé en bordure des terrains olympiques à Colombes, mettrait à disposition des athlètes des habitations meublées, des restaurants et autres commodités (poste, service de blanchisserie, journaux...).

Figure 3. Stade olympique Yves-du-Manoir (Colombes), 1924



Photographie : Agence Rol (source : Gallica/BnF).

Figure 4. Stade nautique des Tourelles (actuelle piscine Georges-Vallerey, Paris 20^e) en construction pour les Jeux olympiques, 1924



Photographie : Agence Rol (source : Gallica/BnF).

1924-2024 : continuité, rupture et héritage

Depuis les Jeux olympiques de 1924, la présence d'un village olympique sera renouvelée, sans interruption. En 2024, celui-ci sera implanté sur trois villes (L'Île-Saint-Denis, Saint-Ouen et Saint-Denis) et le restaurant des athlètes aménagé dans la Cité du Cinéma. À l'issue de la compétition, les nombreuses chambres des athlètes devraient être reconfigurées en logements. Si le nombre définitif des pays participants, des athlètes et des sports n'est pas encore arrêté, plus d'une trentaine de sites olympiques est d'ores et déjà prévue (voir Paris 2024, dossier de candidature). Leur choix rappelle par certains aspects ceux qui ont été opérés cent ans plus tôt. Situés en grande partie en banlieue, ils s'appuient en effet pour l'essentiel sur des sites existants ou sur des équipements temporaires⁹.

La présence du Stade de France à Saint-Denis, inauguré en 1998, a en revanche contribué à faire basculer vers le nord-est du territoire francilien une partie des sites de compétition, ainsi que le village olympique et celui des médias. Le nouveau centre aquatique va prendre place en face du Stade de France, après démolition de l'ancienne usine de gaz, dernier vestige de l'histoire de cette industrie en Plaine Saint-Denis. Le centre des médias est prévu au sein du parc des expositions du Bourget, tandis qu'un peu plus au nord de celui-ci le village des médias s'implantera aux abords du parc départemental Georges-Valbon. Enfin, si les épreuves de volley-ball sont maintenues au Bourget, celles de badminton se dérouleront dans la future Arena, située porte de la Chapelle. En comparaison avec 1924, le nombre de sites parisiens a lui aussi augmenté et se distingue par leur situation dans des espaces urbains aménagés pour l'occasion, tels que la tour Eiffel (beach-volley, triathlon, marathon), les Invalides (tir à l'arc), ou les Champs-Élysées (cyclisme sur route)¹⁰.

⁹ C'est notamment le cas de trois des cinq bassins du futur centre nautique (Saint-Denis), qui devraient être réimplantés ailleurs en Seine-Saint-Denis à l'issue des Jeux. En 1924, le Conseil général du département de la Seine avait financé des installations provisoires (tribunes, tableau d'affichages, matériel flottant), utilisées dans le cadre de l'aménagement temporaire du bassin pour les épreuves d'aviron et qui devaient ensuite être réimplantées dans le bassin permanent de Choisy-le-Roi.

¹⁰ Ce parti pris avait déjà été retenu lors des candidatures précédentes de Paris aux Jeux olympiques, en 1992 pour le Grand Palais (escrime) et en 2012 pour le Champs-de-Mars (beach-volley) (Mandoul 2014).

Figure 5. Les tribunes du vélodrome de Vincennes



© Hélène Caroux

Figure 6. Vue générale du stade Bauer (ancien stade de Paris) en 1997 ; à gauche, la tribune historique



© coll. Archives de Saint-Ouen. Photographie : Marc Cambien.

Quant aux sites olympiques de 1924, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, bon nombre ont résisté tant bien que mal aux affres du temps. Le stade Bergeyre a certes laissé place à un lotissement, le stand de tir d'Issy-les-Moulineaux a fermé ses portes au début des années 1960, et le vélodrome d'Hiver a été détruit en 1959 au profit d'une opération d'aménagement de logements et de bureaux. Mais le fronton de pelote basque a été épargné lors de l'aménagement de l'ancienne zone des fortifications, et depuis la fin des années 1920 le vélodrome de Vincennes et le stade Pershing sont rattachés à Paris.

Plusieurs sites ont fait l'objet de travaux de modernisation et de rénovation, parfois lourde, d'autres ont été laissés pendant plusieurs années à l'abandon. Les différentes candidatures de Paris aux Jeux olympiques ont d'ailleurs semble-t-il témoigné d'une volonté de réinvestir ces lieux historiques et sportifs, comme le stade Pershing (2008), Bagatelle (2008), l'hippodrome d'Auteuil et le stade de Colombes (2012). Ce dernier, seul rescapé pour ces Jeux de 2024 et propriété du Conseil départemental des Hauts-de-Seine depuis le début des années 2000, devrait être rénové afin d'accueillir les épreuves de hockey sur gazon. Le stade nautique des Tourelles (piscine Georges-Vallerey) et le stade de Paris (stade Bauer) ont quant à eux été retenus en tant que sites d'entraînement. Rénové en 1947, modernisé en 1965 et en 1975 (tribunes), ce dernier a connu des années sombres. Inscrit dans le nouvel appel à projet Inventons la métropole du Grand Paris 2, il devrait être entièrement détruit et reconstruit. Contrairement à ce que l'insistance contemporaine sur la notion d'« héritage » pourrait laisser penser, à l'exception de l'hippodrome d'Auteuil, aucun des sites de 1924 n'est en effet aujourd'hui protégé au titre des Monuments historiques¹¹.

Bibliographie

- Arnaud, P. et Terret, T. (dir.). 1995. *Éducation et politique sportive. XIX^e-XX^e siècles*, Actes des 117^e et 118^e Congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques (Clermont-Ferrand, 1992 ; Pau, 1993), Paris : Éditions CTHS.
- Cohen, J.-L. et Lortie, A. 2000. *Des fortifs au périph. Paris, les seuils de la ville*, Paris : Picard.
- Comité olympique français. n.d. *Les Jeux de la VIII^e Olympiade Paris 1924 : rapport officiel*, Paris : Librairie de France.
- Delépine, M. 2015. *Le Stade de Colombes et l'enjeu d'un grand stade en France : des origines à 1972*, thèse de doctorat en histoire, Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense, 2015.
- Hodak, C. 2018. *Du théâtre équestre au cirque. Le cheval au cœur des savoirs et des loisirs, 1760-1860*, Paris : Belin.
- Le Bas, A. 1991. *Architectures du sport. Val-de-Marne – Hauts-de-Seine*, Paris : CNMHS-Éditions Connivences, « Cahiers de l'inventaire ».
- Mandoul, T. (dir.). 2014. *Sports. Portrait d'une métropole*, catalogue d'exposition. Pavillon de l'Arsenal, 27 mai-31 août 2014, Paris : Pavillon de l'Arsenal.
- Paris 2024, « Dossier de candidature, Phases 1, 2 et 3 ». Disponible en ligne à l'URL suivant : www.paris2024.org/fr/candidature.
- Poyer, A. 2008. « Paris gagnés pour l'Union Vélocipédique de France. Cyclisme et Jo de 1924 », in T. Terret (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924*, Biarritz : Atlantica, vol. 2.
- Terret, T. (dir.). 2008. *Les Paris des Jeux olympiques de 1924*, Biarritz : Atlantica.

Hélène Caroux est docteure en histoire de l'architecture et travaille comme chargée d'inventaire du patrimoine culturel au département de la Seine-Saint-Denis. Ses thèmes de recherches portent notamment sur les équipements publics et l'architecture du XX^e siècle. Elle est l'auteure de plusieurs contributions ou direction d'ouvrages : *Sport et architecture en Seine-Saint-Denis* (La Découverte, 2017), *Réinventer la maison individuelle en 1945. La cité expérimentale de Noisy-le-Sec* (Somogy, Éditions d'art, 2013), *Architecture et lecture. Les bibliothèques municipales en France, 1945-2002* (Picard, 2008).

¹¹ Le bois de Vincennes est quant à lui classé au titre des sites naturels pittoresques depuis 1960.

Pour citer cet article :

Hélène Caroux, « Fabrique et usages des sites des JO dans le Grand Paris de 1924. Les leçons d'une histoire », *Métropolitiques*, 10 juin 2019. URL : <https://www.metropolitiques.eu/Fabrique-et-usages-des-sites-des-JO-dans-le-Grand-Paris-de-1924.html>.